

que l'affaire a été portée devant la Huitième juridiction pénale de première instance de la ville de Managua. La procédure pénale en est au stade de l'instruction judiciaire. Enfin, en ce qui concerne la mort de 11 membres du groupe des *Rearmados de los Meza* pendant une attaque lancée par des membres de l'armée, il a été indiqué au Rapporteur spécial qu'un jugement avait été rendu en mai 1995, suspendant définitivement les poursuites contre les personnes accusées d'homicide et de coups et blessures. Ce jugement n'a pas été mis en appel, et l'affaire est close.

#### **Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/6, par. 48, 50, 60)**

Le rapport fait état d'atteintes à la liberté de religion et de conviction contre toutes religions, tous les groupes religieux et communautés, à l'exception de la religion officielle ou d'État ou de la religion dominante. Selon les informations reçues, l'Église catholique essaierait d'introduire des manuels catholiques dans les écoles publiques. Or, ces manuels véhiculeraient un message d'intolérance à l'égard des autres religions.



## PANAMA

**Date d'admission à l'ONU :** 13 novembre 1945.

### **TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES**

**Territoire et population :** Le Panama a soumis un document de base (HRI/CORE/1/Add.14/Rev.1) à l'intention des organes de surveillance. Le rapport du gouvernement renferme des données démographiques ainsi que des renseignements sur l'économie (croissance, dette publique, répartition du revenu, emploi), le régime politique et le régime juridique relatif à la protection des droits de l'homme.

La Constitution représente le cadre juridique de base pour la protection des droits de l'homme et énumère un certain nombre de droits qui ne peuvent être suspendus pendant un état d'urgence, notamment l'égalité devant la justice, la non-discrimination, l'application régulière de la loi, la liberté de religion et d'association, l'interdiction de la peine capitale et la non-rétroactivité de l'application de la loi. Les dispositions des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme sont intégrées dans le droit national et peuvent être invoquées devant les tribunaux une fois le traité officiellement adopté par la promulgation d'une loi par l'Assemblée législative et avalisé par le pouvoir exécutif.

#### **Droits économiques, sociaux et culturels**

Date de signature : 27 juillet 1976; date de ratification : 8 mars 1977.

Le deuxième rapport périodique du Panama devait être présenté le 30 juin 1995.

#### **Droits civils et politiques**

Date de signature : 27 juillet 1976; date de ratification : 8 mars 1977.

Le troisième rapport périodique du Panama devait être présenté le 31 mars 1992; les quatrième et cinquième rapports périodiques devaient être présentés les 6 juin 1993 et 1998, respectivement.

**Protocole facultatif :** Date de signature : 27 juillet 1976; date de ratification : 8 mars 1977.

**Deuxième protocole facultatif :** Date d'adhésion : 21 janvier 1993.

#### **Discrimination raciale**

Date de signature : 8 décembre 1966; date de ratification : 16 août 1967.

Le quinzième rapport périodique du Panama (CERD/C/338/Add.2) a été présenté mais la date d'examen n'a pas encore été fixée; le seizième rapport périodique doit être présenté le 4 janvier 2000.

#### **Discrimination à l'égard des femmes**

Date de signature : 26 juin 1980; date de ratification : 29 octobre 1981.

Les deuxième et troisième rapports périodiques du Panama (CEDAW/C/PAN/2-3) ont été soumis en un seul document, qui a été examiné par le Comité lors de sa session de juillet 1998. Le quatrième rapport périodique du Panama devait être présenté le 28 novembre 1994.

#### **Torture**

Date de signature : 22 février 1985; date de ratification : 24 août 1987.

Le troisième rapport périodique du Panama (CAT/C/34/Add. 9) a été examiné par le Comité lors de sa session de mai 1998. Le quatrième rapport périodique doit être présenté le 27 septembre 2000.

*Réserves et déclarations :* Paragraphe 1 de l'article 30.

#### **Droits de l'enfant**

Date de signature : 26 janvier 1990; date de ratification : 12 décembre 1990.

Le deuxième rapport périodique du Panama devait être présenté le 10 janvier 1998.

### **RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE**

#### **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

Lors de sa session de juin 1998, le Comité a examiné les deuxième et troisième rapports périodiques du Panama (CEDAW/C/PAN/2-3, février 1997) qui ont été soumis sous forme d'un seul rapport synthèse. Rédigé par le gouvernement, le rapport contient des informations générales sur le territoire et la population, l'économie, la structure politique et le cadre assurant la protection des droits de l'homme. Il fournit également, entre autres choses, des renseignements sur les sujets suivants : le plan d'action pour l'intégration de la femme au développement (1994-2000); le Conseil national des femmes et